

# La Lettre du SAGE VIE-JAUNAY



Informations sur le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin de la Vie et du Jaunay

N°14

2012

## Sommaire

- Le cycle de l'eau sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay : qui fait quoi ?
- Le mot du CREZH : bilan des travaux 2011.
- Brèves : un nouveau Contrat Territorial sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay.



Le conseil  
de Lulu...



Pour mieux comprendre les enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire, un guide pédagogique a été réalisé par la Commission Locale de l'Eau. Il est disponible en mairie et sur le site [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com).

*N'hésitez pas à le consulter.*

## Le mot du Président

La gestion de l'eau sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay est désormais encadrée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Ce document fixe les objectifs pour une gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et vise **une meilleure cohérence et coordination des actions à l'échelle du bassin versant.**

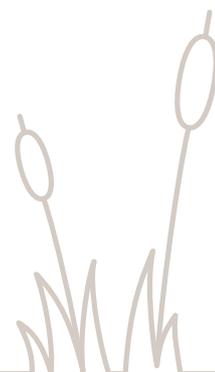
**Chaque maître d'ouvrage (commune, communauté de communes, syndicat de production d'eau potable, syndicat de marais, entreprises...) conserve ses compétences** mais doit prendre en compte les orientations du SAGE. L'objectif est de dépasser les logiques sectorielles pour progresser vers une gestion de l'eau concertée et intégrée.

C'est parfois difficile de s'y retrouver dans le « Qui fait quoi autour de l'eau ? ». C'est pourquoi nous vous proposons, dans ce numéro, de parcourir le cycle de l'eau et de découvrir quelles sont les structures concernées et leurs rôles.

Bonne lecture.



**Jean-Claude MERCERON,**  
Sénateur de la Vendée,  
Président du Syndicat Mixte des Marais de la Vie,  
du Ligneron et du Jaunay,  
Président de la Commission Locale de l'Eau.



# Cycle de l'eau sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay : qui fait quoi ?



## 1 La production de l'eau potable

Sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay, deux **Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable**...



... produisent annuellement 12 millions de m<sup>3</sup> à partir de trois ressources en eau : **le barrage du Jaunay, les captages de Villeneuve et le barrage d'Apremont.**

Eau brute



Barrage du Jaunay



Captages de Villeneuve



Barrage d'Apremont

Traitement de l'eau pour sa potabilisation



## 2 La distribution de l'eau potable

Le **Syndicat Départemental Vendée Eau** achète l'eau potable aux syndicats producteurs et la distribue aux abonnés.



Stockage en château d'eau

Eau potable

## 3 L'utilisation de l'eau potable

Dans les maisons, les écoles, les entreprises... l'eau potable est utilisée puis acheminée via des réseaux vers des systèmes d'assainissement individuels ou collectifs.

**Ce que nous rejetons doit ensuite être traité. Soyons vigilants.**



Eau potable

Eau brute

## 5 La protection de la ressource en eau

Trois **Contrats Territoriaux**, financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sont en place sur le bassin versant :

- le **Contrat Territorial EVE amont Apremont**,
- le **Contrat Territorial EVE amont Jaunay**,
- le **Contrat Territorial Aval Vie et Jaunay.**



L'organisation retenue est la même pour les trois territoires. La Chambre d'Agriculture anime les actions agricoles. Les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Haute Vallée de la Vie et de la Vallée du Jaunay, ainsi que le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, coordonnent les actions non agricoles auprès des collectivités, des entreprises et des particuliers.

**Des actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques et humides** sont également conduites par le Syndicat Mixte des Marais sur les cours d'eau et marais situés en aval des barrages. À l'amont, ces actions seront conduites par les SIAEP.



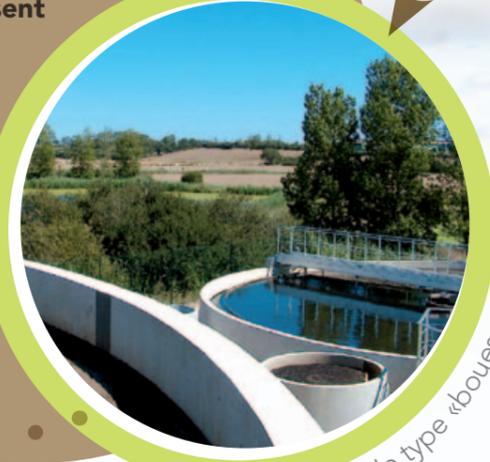
Un **Contrat Régional de Bassin Versant** vient compléter le dispositif en permettant aux communes, communautés de communes, syndicats, associations... de bénéficier de subventions du Conseil Régional des Pays de la Loire pour améliorer la qualité de l'eau, des cours d'eau et des marais.



Eau usée traitée

## 4 L'assainissement des eaux usées

Les communes et/ou leurs groupements **assainissent les eaux usées**, avant le retour de l'eau aux ruisseaux et rivières, à travers des stations d'épuration de différents types : **lagunes, boues activées, filtres plantés de roseaux...**



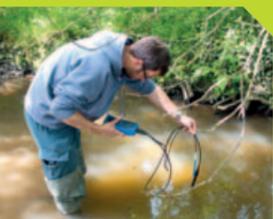
Station d'épuration de type «boues activées»

Eau usée

Un seul cycle de l'eau et de nombreux acteurs ! À travers le SAGE, l'objectif est d'agir tous ensemble pour améliorer la qualité de l'eau et des rivières.



Le bassin versant, objet de toutes les attentions :



Étude, suivi



Conseil



Concertation, information

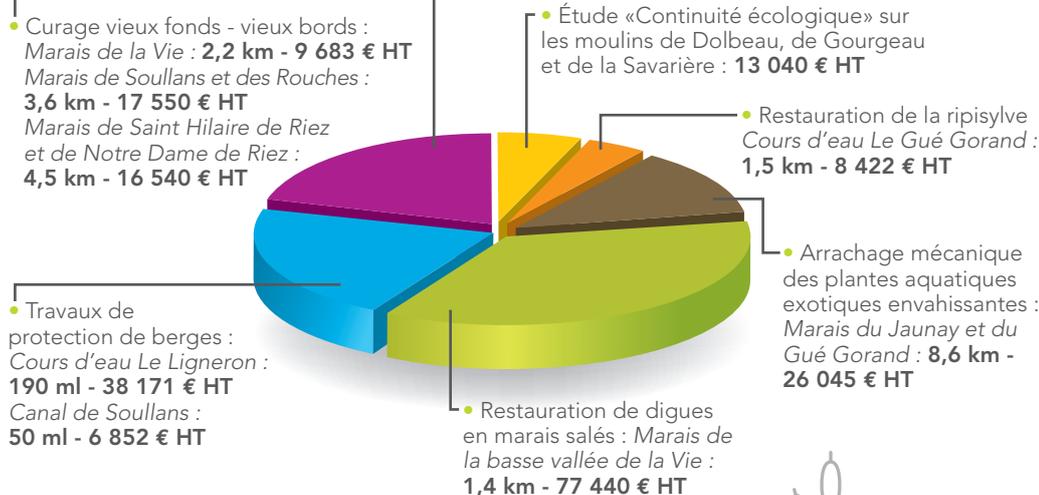


Travaux

# Le mot du CREZH

## Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides

### Bilan des travaux réalisés en 2011 par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay



## Brèves

### Un nouveau Contrat Territorial sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay

Un troisième Contrat Territorial vient d'être signé sur le périmètre du SAGE : celui du bassin versant aval de la Vie et du Jaunay. Il complète géographiquement les contrats amont des barrages portés par les Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable.

Le Contrat Territorial est un outil proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Celui de l'aval, signé pour 3 ans (2011-2013), est coordonné par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay pour les actions non agricoles et par la Chambre d'Agriculture pour les actions agricoles.

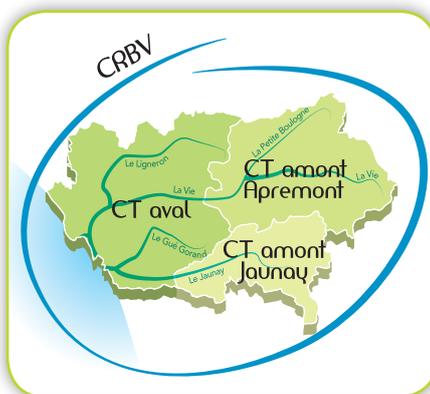
Le programme d'actions, d'un montant prévisionnel de 2 884 630 €, se décline autour de 5 objectifs :

- économiser et gérer la ressource en eau,
- réutiliser les eaux usées traitées,
- fiabiliser la collecte et le traitement des eaux usées,
- réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces publics,
- gérer les eaux pluviales,
- améliorer les pratiques agricoles (fertilisation, réduction des pesticides).

La participation financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne s'élève à 43 % du montant prévisionnel.

### Le Contrat Régional de Bassin Versant

Ces trois Contrats Territoriaux sont complétés par le Contrat Régional de Bassin Versant. Cet outil est proposé par le Conseil Régional des Pays de la Loire, à l'échelle du bassin versant, pour faciliter la mise en œuvre des SAGE approuvés. Ce contrat a été signé le 28 octobre 2011 au Fenouiller. Sur un montant prévisionnel d'actions de 2 288 986 €, le Conseil Régional apporte une aide de 780 116 € pour répondre à trois objectifs : Restaurer les milieux aquatiques - Améliorer la qualité de l'eau - Réduire la consommation d'eau potable. 27 maîtres d'ouvrage se sont engagés dans ce contrat autour de 69 actions.



### DICO de l'EAU :

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

**CT** : Contrat Territorial

**CREZH** : Contrat Restauration Entretien Rivières et Zones Humides

**CLE** : Commission Locale de l'Eau

**BV** : Bassin Versant

**CRBV** : Contrat Régional de Bassin Versant

Document réalisé avec le concours financier de :



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay, Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - 11, rue du Bourg - 85800 Givrand  
Tél. : 02 51 54 28 18 - Fax : 02 28 10 95 48 - [www.vie-jaunay.com](http://www.vie-jaunay.com)  
Directeur de la publication : Jean-Claude MERCERON, Président de la CLE, Sénateur.  
Contact : Anne BARBIER - Tél. : 02 28 10 94 37 - Mail : [sage.viejaunay@wanadoo.fr](mailto:sage.viejaunay@wanadoo.fr)  
Rédaction : Groupe communication du SAGE - Crédits photos : SMMVLJ, Vendée Eau, Chambre d'Agriculture - Mise en page : Les pieds sur terre... - Impression : Imprimerie Belz.

